



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE NIVEAU ORANGE POUR VENTS VIOLENTS**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour action :**

Maires de Vendée  
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour vents violents. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :**

- Événement prévu le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 7h.
- Fin de phénomène prévue le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 16h.

**Qualification du phénomène :**

Forte tempête hivernale se produisant 3 à 4 fois par an, associée à un phénomène de vagues-submersion dans un contexte de grandes marées .

**Situation actuelle :**

Le vent d'ouest à sud-ouest souffle actuellement assez fort avec des rafales jusqu'à 70 à 80 km/h. Il va forcer en fin de nuit pour souffler jusqu'à 90 à localement plus de 100 km/h en pointes.

**Évolution prévue :**

Dès le matin, les vents de sud-ouest à ouest se renforceront nettement sur la Vendée, pour atteindre des valeurs de 110 à 120 km/h sur le littoral, ponctuellement 130 km/h sur les caps exposés, et des valeurs de 90 à 100 km/h avec des pointes à 110 km/h dans l'intérieur des terres. Il vire à l'Ouest en milieu de journée, puis au nord-ouest en fin d'après-midi.

**Consignes aux maires :**

**dès maintenant, les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### *Conséquences possibles*

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### *Conseils de comportement*

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

La Roche-sur-Yon, le 31 décembre 2017

le préfet,  
pour le préfet,  
la sous-préfète, directrice de cabinet

Sibylle SAMOYEAULT

